

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### **Arrêté du 26 février 2018 portant nomination à la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes**

NOR : SSAS1830116A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la culture,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5;  
Vu l'arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination des membres de la commission des auteurs,  
compositeurs de musique et chorégraphes,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre de la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes  
instituée par l'article L. 382-1 du code de la sécurité sociale pour la durée du mandat restant à courir:

Pour le collège des diffuseurs: Mme Sophie Waldteufel (Chambre syndicale de l'édition musicale),  
membre suppléante, en remplacement de Mme Angélique Dascier.

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale au ministère des solidarités et de la santé et la directrice  
générale de la création artistique au ministère de la culture sont chargées, chacune en ce qui la  
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels des ministères  
concernés.

Fait le 26 février 2018.

Pour la ministre des solidarités  
et de la santé et par délégation :  
*Le chef de service, adjoint au directeur  
de la sécurité sociale,*  
J. BOSREDON

Pour la ministre de la culture  
et par délégation :  
*La directrice générale  
de la création artistique,*  
R. HATCHONDO